



**SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES
SEANCE DU 26 FEVRIER 2018 A 14 HEURES 00
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE DE CREYS-MEPIEU
(Sur convocation du 12 février 2018)**

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués : 7
En exercice : 7
Présents : 7

ETAIENT PRESENTS :

Mr Michel HANNI, Mr Jean-François DUBOIS, Mr Claude BOUVIER, Mr Patrice PACAUD, Mr Olivier BONNARD, Mr Guillaume BONNARD, Mr Alain MAILLIER.

Mr le Président ouvre la séance à 14h00 :

➤ **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVU A LA CONVOCATION.**

Le comité demande de traiter l'actualisation du schéma directeur et la validation des participations communales qui en découlent avant le vote du BP 2018. Ainsi modifié, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

➤ **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2017**
L'assemblée adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

I. Finances syndicales

A. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017

Le président rappelle que le Compte Administratif et le Compte de gestion sont votés conjointement après vérification de leur stricte conformité.

Les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	445 599,29
Recettes	442 456,54
Résultats de l'exercice 2017	-3 142,75
Excédent antérieur reporté	108 661,63
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	105 518,88

Pour la section d'investissement, Mr le Président présente le détail des restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31/12/2017 opération par opération.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	123 703,79
Recettes	242 541,61
Résultats de l'exercice 2017	118 837,82
Excédent antérieur reporté	563 479,28
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	682 317,10
Restes à réaliser en dépenses	1 069 210,00
Restes à réaliser en recettes	595 605,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CORRIGE	208 712,10

Le vote du CA et du Compte de gestion se fait sous la présidence de Mr Guillaume BONNARD, vice-président.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité la CA 2017 et le compte de gestion 2017.

B. Affectation des résultats au BP 2018

Le conseil syndical après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ce même jour,
 - Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 - Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
 - Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	3 142.75 €
Un excédent reporté de :	108 661.63 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	105 518.88 €
Un excédent d'investissement de :	118 837.82 €
Un excédent reporté de :	563 479.28 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	682 317.10 €
Restes à réaliser en dépenses	1 069 210 €
Restes à réaliser en recettes	595 605 €
Soit un excédent d'investissement corrigé de :	208 712.10 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (R1068)	0 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R002)	105 518.88 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (R001)	682 317.10 €

C. Actualisation du schéma directeur et des participations communales

Schéma directeur :

Mr le Président rappelle qu'à ce jour, l'objectif du syndicat reste bien d'engager avant la fin de l'année 2018 les travaux de mise en conformité des lagunes du Poulet à Creys-Mépieu ; Passins village et Crevières à Arandon-Passins comme prévu au calendrier défini par le schéma directeur.

Les communes, ne souhaitant pas inscrire à leurs budgets prévisionnels 2018 les montants prévus au schéma directeur mis à jour au 01/12/2017, demandent de voir ce qui peut être reporté à 2019. Par contre, la commune d'Arandon-Passins souhaite également réaliser la traversée de la zone de Lantey en 2018 en cohérence avec des projets de voirie.

Il est techniquement certain que le BSR de La Fouillouse devra être adapté aux résultats des travaux d'élimination des ECP qui auront été réalisés avant. Il ne sera donc pas possible de le mettre en œuvre avant 2019. Cette ligne est donc reportée à 2019 en espérant qu'elle pourra tout de même rester dans le même dossier Agence que nous déposerons dès que les DLE auront été validés par la police de l'eau pour les deux lagunes. Pour les autres travaux, ils seront engagés dès que possible mais réalisés sur 2018/2019.

Il est clair que notre syndicat n'existera plus en 2020 et que la programmation cohérente à l'échelle de notre syndicat à l'horizon 2025 que nous avons prévu n'a plus guère de sens. Nous décidons donc de limiter notre programmation à ce qui pourra être engagé sur 2018/2019.

Le schéma directeur sera donc modifié en conséquence (voir ci joint).

Participations des communes :

Mr le Maire de Creys-Mépieu annonce que sa commune se donne pour priorité la mise en conformité de la lagune du poulet et a prévu pour 2018 une participation de 482 000 € correspondant à 80 % des travaux. Il est donc prêt à prendre en charge les 30 % de la subvention Agence si elle fait défaut mais ne participera pas à d'autres travaux tant que ceux de la lagune du Poulet ne seront pas engagés. La municipalité a donc prévu une participation d'environ 350 000 € en 2018 et 250 000 € en 2019.

Le Président rappelle que depuis deux ans nous avons construit ensemble une démarche syndicale dont l'objectif est de rétablir la conformité de l'assainissement sur l'ensemble du périmètre syndical. Les conclusions de l'étude de faisabilité rendue fin 2016 nous ont permis de construire un schéma directeur prévoyant une participation maximale des communes à hauteur de 50 %, le syndicat se devant d'obtenir des aides de l'Agence de l'Eau et d'engager ses capacités d'autofinancement et d'emprunt pour financer l'autre moitié.

Il continuera à faire avancer de son mieux tous les dossiers mais se refuse de retarder l'un pour attendre l'autre. L'avancement du dossier de la lagune du Poulet n'est pas retardé par une question financière mais par des problèmes administratifs. Nous espérons tous trouver des solutions au plus vite mais nous ne maîtrisons pas tout.

Il prend acte du fait que Creys s'engage à participer à hauteur de 350 000 € au BP 2018. Pour la cohérence du dossier de demande auprès de l'agence en cours, il propose de répartir la somme proposée entre les 50 % attendus pour Le Poulet (300 800 €) et de laisser le reste 49 200 € affectés dans les comptes du syndicat sur la ligne d'élimination des eaux parasites sur Creys-Mépieu.

Il est bien clair qu'en cas de réponse négative de l'Agence pour Le Poulet, le syndicat compensera pour réaliser le chantier du Poulet tout en conservant les financements prévus pour l'action ECP Pusigneu.

Mr Pacaud rappelle que la commune d'Arandon-Passins a voté une participation globale au schéma directeur mais qu'elle ne l'engagera que dans la perspective de résultats permettant le raccordement sur les STEP de la Fouillouse et Natur'net. Ceci suppose donc la réalisation effective par le syndicat de l'élimination de toutes les ECP du périmètre syndical prévues au schéma directeur.

Pour 2018, il demande de n'inscrire au BP syndical, en plus des participations prévues pour le cheminement doux et l'amorce Lantey Nord, que la moitié de la subvention communale prévue pour la liaison vers La Fouillouse ($513\ 750 : 2 = 256\ 875$) soit un total de 313 875 €.

Le paiement de ces sommes au syndicat sera demandé dès que les appels d'offre travaux auront été lancés conformément à notre objectif fixé pour cette étape à fin 2018.

D. Vote du budget primitif 2018

Mr le Président présente en détail le budget primitif 2018 :

Remarques sur la section de fonctionnement :

Le compte 61523 (travaux de maintenance sur le réseau et entretien des lagunes) pour un montant total de 120 000 € représente avec le compte 6188 (contrats de service assainissement collectif et non collectif), les principaux postes de dépenses de fonctionnement du syndicat.

Il a été décidé de conserver les lagunes de Chassins, Concharbin, Daleigneu et Mépieu. Ces 4 lagunes avaient été entretenues à minima et nécessitaient des travaux de curage et réparations dont le montant avait été estimé en moyenne dans notre département à 30 000 € par lagune soit 120 000 €.

Pour mémoire, les communes avaient versé 55 000 en 2015 et 40 000 en 2016 pour constituer la provision nécessaire. En 2017, nous avons fait faire un hydrocurage de tous les canaux d'arrivée aux lagunes et tuyaux inter-bassins.

Lagune de Concharbin :

En 2017, nous avons réalisé un curage, épandage de boues et petits travaux pour un coût dépassant à peine 20 000 €. Il ne reste plus qu'à faire une réparation des grilles sur les ouvrages d'entrée.

Lagune de Mépieu :

Nous avons profité de l'assec sévère du bassin 3 pour y déposer les roseaux qui envahissaient toutes les berges et une grande partie du bassin 1. Grâce au bras de la pelle mécanique mise en œuvre, le résultat permet de penser qu'il n'y aura pas de curage à faire avant quelques années. En 2018, nous réparerons le canal d'entrée.

Lagune de Daleigneu :

Si le bassin 3 revient en assec, nous essayerons de refaire comme à Mépieu et nous réparerons le canal d'entrée.

Lagune de Chassins :

Nous lançons une opération de curage, épandage car la sortie du bassin 2 a déjà dû être débouchée suite à la montée du niveau des boues.

Au final, nous ne devrions pas dépenser plus de 30 à 35 000 € pour transmettre des lagunes en état correct. Nous maintenons la ligne à 120 000 € qui correspondent à l'excédent reporté en vous demandant la possibilité de l'utiliser en variable d'ajustement du budget de fonctionnement à l'horizon 2020.

Remarques sur la section d'investissement :

Le montant de l'emprunt à envisager fera l'objet d'un complément d'étude par IDE pour en préciser l'impact financier. Mr Patrice Pacaud et Mr le Président sont chargés d'étudier les possibilités auprès du crédit agricole et la Caisse des dépôts et consignation. La réalisation de l'emprunt interviendra au plus tôt en début d'année 2019.

Le BP 2018 s'équilibre de la façon suivante :

- Pour la section de fonctionnement à : 557 891 €
- Pour la section d'investissement à : 2 717 260 €

Le Conseil de Communauté procède au vote et à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Primitif 2018.

II. Programme de travaux « amorce liaison Lantey Nord/Morestel » : marchés et participation de la commune d'Arandon-Passins

Mr le Président rappelle le projet d'implantation d'une surface commerciale dans le secteur Lantey Nord, en limite de la commune de Morestel, secteur non desservi actuellement par l'assainissement collectif.

Toutefois, la possibilité du raccordement à l'assainissement collectif avait été étudiée au moment du dépôt du permis de construire. En accord avec la commune de Morestel et le SYMIDEAU, il a été convenu que le SAPF réalise un réseau EU sur le secteur avec un raccordement sur le réseau de Morestel.

Mr le Président propose de confier la maîtrise d'œuvre du projet au cabinet Ellipse et présente l'offre qui s'élève à 4 400 € HT. Le montant des travaux a été estimé à 65 300 € HT, une consultation sera lancée prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **ACCEPTE** l'offre d'Ellipse pour un montant de 4 400 € HT,
- **CHARGE** Mr le Président de lancer le marché de travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre et le marché de travaux,
- **FIXE** la participation de la commune d'Arandon-Passins à 50% du montant HT

III. Approbation des projets de zonages d'assainissement d'Arandon et Passins

Mr le Président rappelle que les communes d'Arandon et Passins ont engagé depuis plusieurs années une révision de leur PLU. Parallèlement, le SAPF, compétent en matière d'assainissement, a mené les études nécessaires à la réalisation du zonage d'assainissement des eaux usées, document annexé au PLU.

Les études de zonage d'assainissement des eaux usées confiées au cabinet Réalités Environnement ont permis de définir pour chaque commune :

1° les zones d'assainissement collectif où la Collectivité est tenue d'assurer la collecte et l'épuration des eaux usées domestiques,

2° les zones relevant de l'assainissement non collectif où la Collectivité est tenue d'assurer le contrôle de ces installations.

Conformément aux articles L 2224-10 du Code des Collectivités Territoriales et L 123-2 du Code de l'Environnement, le zonage d'assainissement doit maintenant faire l'objet d'une enquête publique préalablement à son approbation et à son annexion au Plan Local d'Urbanisme. Aussi, il est proposé de mener une enquête publique unique avec le Plan Local d'Urbanisme. Afin de réaliser celle-ci, il est nécessaire d'approuver cette étude.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les projets de zonage d'assainissement des communes de Passins et Arandon
- CHARGE Mr le Président ainsi que Mr Pacaud, référent PLU pour la commune de Passins de transmettre les documents nécessaires à l'enquête publique.
- DELEGUE aux communes d'Arandon et Passins la réalisation de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement par l'intermédiaire d'une enquête publique unique.

IV. Questions diverses :

1/ Annulation d'une facture pour un branchement à l'assainissement collectif

Mr le Président rappelle au comité que lors de l'opération d'extension de réseau « Arandon Nord », 3 branchements ont été réalisés et facturés sur la propriété de Mr TARCHI située grande rue d'Arandon, pour desservir les 3 logements prévus.

Il s'est avéré que 2 logements devront être branchés sur une seule et même boîte et que la troisième ne pourra pas être utilisée. De ce fait, Mr le Président propose d'annuler la facture d'une boîte soit 750 €.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **DECIDE** d'annuler la facture émise le 30/01/2017 pour un montant de 750 € adressée à Mr Tarchi,
- **CHARGE** Mr le Président et Mr le trésorier de l'exécution de la présente décision.

2/ Proposition d'une nouvelle disposition tarifaire pour l'habitat groupé

Mr le Président rappelle que la commune d'Arandon-Passins a adopté le 15/06/2017, une délibération réduisant de moitié le droit fixe eau facturé aux usagers consommant moins de 50m³ d'eau par an. Cette disposition entraîne des réclamations auprès du syndicat de la part des usagers qui souhaitent que cette mesure s'applique également au droit fixe assainissement.

Mr le Président donne la parole aux membres du comité pour recueillir leur avis sur sa proposition. Considérant qu'en aucun cas les décisions d'une commune au titre de sa compétence eau ne peuvent s'imposer au syndicat, aucun délégué ne souhaite réétudier la tarification mise en place.

Le comité syndical, à l'unanimité fait part de son refus de cette disposition et n'envisage pas d'en discuter lors du prochain vote des tarifs.

3/ Devis Epteau – captage de Malville

Suite à la délibération du comité syndical en date du 15/06/2017 concernant l'étude de faisabilité pour la mise en conformité du réseau d'assainissement situé dans le périmètre de captage de

Malville, Mr le Président présente le devis du cabinet EPTEAU pour un montant de 9 100 € HT. Le comité syndical autorise le Président à signer ce devis.

4/ Avenir du syndicat – rapprochement avec le SIEPC

Mr le Président rappelle l'acceptation, au moment de la création du syndicat, du transfert des amortissements communaux d'installations souvent obsolètes voire disparues associée à une convention avec la CCPC pêchant par son optimisme vis à vis du développement de la zone d'activité du Pays des couleurs qui devait couvrir l'amortissement de son assainissement à l'horizon 2020.

Nous savons que cet état de fait ne peut qu'aboutir à une impasse financière. Pour mémoire, la subvention de la CCPC pour compenser le manque d'abonnés sur sa zone d'activité était de plus de 70 000 € au début de l'existence du syndicat et n'est plus que de 44 000 € cette année pour tomber à 0 en 2020. Dans le même temps, un million de travaux augmente la dotation aux amortissements de 20 000 € par an et nous avons identifié plus de quatre millions de travaux à faire. La hausse des tarifs sur les populations des seules communes d'Arandon-Passins et Creys-Mépieu ne peut pas permettre d'exister au-delà de 2020.

Nous pensions avoir pris les mesures nécessaires pour préserver un fragile équilibre pour les dernières années du syndicat avant l'échéance prévue pour la nécessaire remise à plat du problème.

Le résultat légèrement déficitaire de l'exercice 2017 montre que nous devons poursuivre les efforts engagés pour sauver ce fragile équilibre qui n'est rétabli qu'avec l'excédent antérieur qui avait été constitué pour réaliser la remise à niveau des lagunes devant être conservées par le syndicat.

Le bon côté de notre dotation aux amortissements qui étrangle notre budget de fonctionnement aura été de dégager une capacité d'investissement compatible avec le programme des travaux de mise en conformité de nos systèmes d'assainissement que nous avons validé ensemble l'an dernier et qui reste pour l'essentiel à réaliser.

Le Président rappelle également que nos contrats de prestation de service avec VEOLIA et le SIEPC arriveront à leur terme en octobre 2019. Nous devons donc anticiper cette échéance et prévoir comment fonctionnera le syndicat entre cette fin de contrat et la prise de compétence par une future structure encore mal définie à ce jour.

Suite aux échanges, le comité approuve l'ouverture d'un dialogue avec le SIEPC afin d'étudier la possibilité d'organiser en commun la gestion de cette période intermédiaire et d'envisager ensemble, en relation avec la CCBD, l'évolution future.

5/ PLU de Creys-Mépieu – secteur Fouillouse

Mr le Président fait part au comité de la délibération de la commune de Creys-Mépieu en date du 1^{er} février 2018 prescrivant une révision allégée de son PLU. Un des objectifs concerne directement la STEP de la Fouillouse. Il s'agit de reclasser la station d'épuration dans la zone naturelle (classement en zone de carrière dans le PLU en vigueur). Mr le Président souhaite s'assurer que la modification du PLU soit compatible avec les aménagements futurs prévus sur la STEP. Mr BONNARD propose d'associer le syndicat à la procédure de révision allégée du PLU.

* * *
* *
*

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.